

la gestion des accumulations excessives d'armes légères est un problème complexe qui nécessite une approche coordonnée et concertée sur plusieurs plans et dans le cadre d'un certain nombre de tribunes.

Le Canada a joué un rôle actif au sein de nombreuses tribunes dont les Nations unies, l'OEA et le P-8 (groupe de huit pays qui participent à une discussion politique lors du Sommet économique annuel) pour promouvoir des initiatives internationales visant à régler certains aspects de ce problème. Le Canada a signé la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes de l'OEA le 3 novembre 1997, et étudie des mesures prises dans d'autres tribunes comme la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations unies. Outre ces efforts, qui visent à contrôler l'approvisionnement en armes légères, le Canada appuie la réalisation de projets pratiques sur place pour l'élimination de ces armes dans des régions en conflit et examine des façons de promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la société des anciens combattants au lendemain de la signature d'un accord de paix.

Le Canada a aussi participé activement aux efforts visant à endiguer la prolifération des armes de destruction massive, par exemple, en favorisant la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en s'efforçant de persuader d'autres pays de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant ratifié la Convention sur les armes chimiques en septembre 1995, le Canada a maintenant institué une Autorité nationale au MAECI qui servira de centre de liaison avec le secrétariat international de la Convention à La Haye. Nous cherchons également à renforcer les dispositions d'application de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Conformément à l'engagement du Canada d'assurer un commerce responsable de biens et de technologies qui pourraient être utilisés à mauvais escient pour mettre au point des armes de destruction massive, nous participons depuis longtemps à plusieurs accords intergouvernementaux axés sur la coordination et l'échange d'information sur les exportations de technologies connexes, dont le Groupe de l'Australie, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, le Groupe des États fournisseurs de produits nucléaires et le Comité Zangger. Pour démontrer qu'il déplore les graves conséquences pour la non-prolifération et le désarmement à l'échelle mondiale, de même que pour la sécurité nationale, qu'entraînent les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan en mai et en juin 1998, le Canada a pris un certain nombre de mesures, dont celle d'interdire les exportations militaires vers ces pays.